



NATIONS  
UNIES

A



**Conférence mondiale de la Décennie  
des Nations Unies pour la femme :**

**Egalité, développement et paix**

**Copenhague, Danemark  
14-30 juillet 1980**

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.94/C.2/L.51 /Rev.1  
25 juillet 1980

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

DEUXIEME COMMISSION

Point 9 b) de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION POUR LA SECONDE MOITIE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES  
POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX, 1981-1985,  
EN VUE D'EXECUTER LE PLAN D'ACTION MONDIAL

- b) STRATEGIES ET OBJECTIFS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX, COMPTE TENU  
DU SOUS-THEME "EMPLOI, SANTE ET ENSEIGNEMENT"

Les femmes et les programmes d'aide au développement

Australie, Fidji, Ghana, Jamaïque, Lesotho, Papouasie-Nouvelle-Guinée,  
Philippines, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Thaïlande : projet de résolution

La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme :  
égalité, développement et paix,

Rappelant la résolution 34/155 de l'Assemblée générale,

Rappelant les buts du Plan d'action mondial en vue de la réalisation  
des buts de l'Année internationale de la femme adoptés par la Conférence mondiale  
de l'Année internationale de la femme, puis approuvés par l'Assemblée générale  
à sa trentième session,

Constatant que les femmes représentent une immense force potentielle  
de transformation constructive dans le domaine économique et social,

Affirmant une nouvelle fois que pour accélérer le développement,  
il faut obtenir la participation réelle et effective des femmes et des  
hommes à tous les aspects du processus de développement,

Considérant que l'examen et l'évaluation auxquels la Conférence mondiale  
de la Décennie des Nations Unies pour la femme a procédé en 1980 ont montré  
clairement que le potentiel que constituent les femmes avait été insuffisamment  
utilisé dans le développement de leurs pays et que l'efficacité des programmes  
et projets de développement en avait souffert,

Soulignant la nécessité de faire participer activement les femmes à l'établissement des plans et politiques de développement et à la réalisation du développement à tous les niveaux,

Consciente de l'importance des programmes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement dans le processus de développement,

Considérant en outre que dans le passé de nombreux programmes n'ont pas tenu compte du rôle que les femmes peuvent jouer en tant que participantes actives, et considérant que de tels programmes peuvent avoir des effets nuisibles pour la situation économique, sociale et politique de la femme,

Soulignant que tous les programmes de formation devraient être reliés aux possibilités d'emploi, en particulier dans les pays en développement,

1. En appelle aux bénéficiaires et aux donateurs pour qu'ils veillent à ce que les intérêts des femmes soient pris en compte dans tous les programmes et projets de développement, et à ce que ces programmes et projets n'aient pas d'effets nuisibles pour les femmes;

2. Demande aux donateurs d'aide d'affecter davantage de ressources aux programmes qui visent particulièrement à améliorer la situation des femmes, en tenant compte du fait que les femmes subissent des handicaps particuliers et que, pour les surmonter, il faut une planification sensible des projets, notamment des projets conçus pour aider les femmes à acquérir des compétences en matière de prise de décision et de direction;

3. Demande en outre aux donateurs d'aide de fournir des capitaux pour financer la mise en oeuvre de projets qui permettent aux femmes d'acquérir des qualifications tout en participant à des activités productrices de recettes;

4. Prie instamment les bénéficiaires aussi bien que les donateurs d'aide au développement d'assurer la participation des femmes, y compris les femmes qui sont elles-mêmes concernées par ces programmes, dès les premiers stades et à tous les niveaux de la planification et de l'exécution des programmes d'aide;

5. Prie en outre les bénéficiaires et donateurs d'aide au développement d'examiner les moyens d'atteindre ces objectifs, de se consulter sur ces moyens et d'établir, en vue de la réalisation rapide des objectifs, des mécanismes qui seront examinés et évalués périodiquement.